DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13 rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 14 avril 2023

04.2023-11	**VOIRIE - RESEAUX DIVERS** **OBJET : Accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des espaces verts communautaires du territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo - avenant n°1 au Lot n°4 « Bassins d'orage »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L. 2194-1 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°03.03.2020-74 du Conseil communautaire en date du 3 mars 2020 désignant comme attributaire du lot n° 4 : Bassins d'orage de l'accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des espaces verts communautaires – période 2020-2023, le groupement d'ESAT composé de BIOCAT Gétigné, mandataire (44190 Gétigné), ESAT LES IRIS (44450 Saint Julien de Concelles) et ESAT de Legé (44650),

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité d'ajouter des prix nouveaux au lot précité de l'accord-cadre, de réaliser certains travaux non prévus initialement et d'actualiser certains prix et surfaces,

Considérant le projet d'avenant, ci-annexé,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n°1 avec le groupement d'ESAT titulaire du lot n°4 « Bassins d'orage » de l'accord-cadre à bons de commande pour l'entretien des espaces verts communautaires, étant entendu que cet avenant n'aura aucune incidence financière sur le marché en cours.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Le Président,
Jean-Guy Cornu

AR-Préfecture de Nantes
044-200067635-20230420-1-AU

Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 20-04-2023
Publication le : 20-04-2023

Publication sur le site internet le : 24/04/2023

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

AVENANT N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des ajoncs
44194 CLISSON CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public

ADAPEI - BIOCAT GETIGNE
3 chemin des haies
44190 GETIGNE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre

- Objet du marché public:

Accord-cadre à bons de commande

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES DU TERRITOIRE DE CLISSON SEVRE MAINE AGGLO

Lot 4 : Bassins d'orage

Marché n° 2020-05

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre **: 01 avril 2020**

- Durée d'exécution de l'accord-cadre : Période initiale de 1 an renouvelable 3 fois par reconduction tacite de 12 mois. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

- Montant initial de l'accord-cadre : Accord-cadre à bons de commande monoattributaire sans minimum ni maximum. Le montant de l'accord-cadre sera calculé en fonction des prestations réellement exécutées en application des prix indiqués au bordereau des prix unitaires

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'actualiser des prix et des surfaces en fonction des sites afin d'adapter l'accord-cadre aux prestations à réaliser.

Ces prix supplémentaires sont intégrés au bordereau des prix joint en annexe qui annule et remplace le bordereau des prix initial. Cette pièce fait partie intégrante du présent avenant.

Le présent avenant s'impose à tous les bons de commande en cours d'exécution ou à exécuter.

Les clauses du marché initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

■ **Prestations exécutées par les sous-traitants** : Les dispositions du présent avenant s'appliqueront aux sous-traitants déclarés pour l'exécution des prestations..

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant n° 1 a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒ NON ☐ OUI

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : Clisson , le ……

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de notification par voie électronique :

(Coller l'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de remise contre récépissé ou par mail :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu le présent avenant à titre de notification* »

A ……, le ……

Signature du titulaire,

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Objet du marché

Entretien des espaces verts communautaires
Lot 4 - Bassins d'Orage
BORDEREAU DES PRIX - DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF - Avril 2023

*** seuls les prix unitaires sont contractuels**

N°	Désignation	Unités	Quantité	Prix unitaire H.T*.(par passage)	Quantité Prévisionnelle* (Nb. Passages/an)	Montant Total annuel H.T.
ENTRETIEN DES BASSINS						
	Haute-Goulaine - PA de la Lande Saint Martin					
	Bassins et Réserve Incendie - Pourtour et fond	m²	5222	158,91	8	1 271,28
	La Planche - PA du Petit Gast (pourtour uniquement)	m²	1607	181,73	8	1 453,84
	Remouillé - PA de La Maine (pourtour et fond)	m²	1023	206,9	8	1 655,20
	Gétigné - PA de Toutes Joies (pourtour et fond)	m²	16493	716,21	8	5 729,68
	Monnières - PA de la Malvineuse (pourtour uniquement)	m²	925	63,05	8	504,40
	Haute Goulaine - PA de La Louée (pourtour et fond)	m²	2740	166,75	8	1 334,00
	La Haye Fouassière - PA du Pâtis (pourtour et fond)	m²	4782	291,03	8	2 328,24
	La Haye Fouassière - PA du Verger (pourtour et fond)	m²	6623	403,07	8	3 224,56
	Aigrefeuille-sur-Maine - PA du Haut Coin (pourtour et fond)	m²	4060	286,02	8	2 288,16
	Vieillevigne - PA de Beausoleil (nb.2, pourtour uniquement et 2218 m² pourtour et fond)	m²	9882	307,48	8	2 459,84
	Clisson - PA de Tabari (nb.2) (pourtour et fond et pourtour)	m²	4976	256,62	8	2 052,96
	Saint Hilaire de Clisson - PA de la Garnerie (pourtour et fond)	m²	7087	217,39	8	1 739,12
	Gétigné - PA du Fief du Parc (pourtour et fond)	m²	836	82,31	8	658,48
	Gétigné - PA de Recouvrance (pourtour et fond)	m²	7108	681,06	8	5 448,48
	Château -Thébaud - PA le Butay (pourtour et fond)	m²	8602	523,51	8	4 188,08
	Maidon sur Sèvre - PA les Fromentaux (pourtour et fond)	m²	2219	135,05	8	1 080,40

ENTRETIEN DES BASSINS - Total H.T.	**37 416,72**	
T.V.A. 20%	[illegible]	
Tot		

Le Président,
Jean-Guy Cornu

AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20230420-1-AU

Acte certifié éxécutoire

Réception par le préfet : 20-04-2023

Publication le : 20-04-2023

Publication sur le site internet le : 24/04/2023